



Règlement intérieur

L'association L'ELFA du lac
(Enfance Loisirs Familles Ados)
a été créée en avril 2025.

L'association a pour objet de contribuer à l'épanouissement de l'enfance et de la jeunesse, par la proposition d'activités créatives, sportives, culturelles et ludiques, et par l'accompagnement de projets.

L'association peut proposer toute autre action en adéquation avec le public enfance-jeunesse ou le public familles, favorisant une participation active et durable à la vie du territoire (Bilieu, Montferrat et Villages du lac de Paladru).

Le Conseil d'Administration est constitué de parents bénévoles et de représentants des trois communes.

La directrice de l'association est responsable de l'ensemble des activités de l'association.

Elle est en charge de l'administration et des finances de celle-ci, dont la facturation, du lien avec les partenaires et les bénévoles, et de la gestion des ressources humaines.

Elle est également en charge de la direction et l'organisation de l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs : centre de loisirs et accueil jeunes), du lien avec les familles et de la coordination de l'équipe pédagogique.

Les animateurs permanents de l'Accueil de Loisirs sont en charge de l'animation des différentes périodes du centre de loisirs, de l'accueil jeunes et du lien continu avec les familles.

Les animateurs occasionnels sont saisonniers, apprentis, stagiaires...

Le rôle de la directrice de l'ACM

- o Est garante de la sécurité physique et affective des enfants ;
- o Est responsable de la mise en œuvre du projet pédagogique ;
- o Coordonne, anime et forme le personnel vacataire recruté pour le fonctionnement de son accueil ;
- o Gère la relation avec les prestataires de service et les parents ;
- o Assure la gestion quotidienne du centre ou du séjour, selon un budget défini par le C.A. de l'association.

Le rôle d'un(e) animatrice/eur

- o Est garant de la sécurité physique et affective de son public ;
- o Organise et anime ses activités, selon le projet pédagogique établi, de la préparation jusqu'au rangement ;
- o Est force de proposition et s'adapte aux situations changeantes ;
- o Fait part à la directrice des problèmes survenus au cours de sa prise de fonction ;
- o Respecte ses collègues : sait travailler en équipe et écouter les autres ;
- o Participe aux réunions de préparation ;
- o Sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action ;
- o Sait répondre à des demandes (de parents) ou sait orienter vers les personnes concernées.





Les coordonnées de l'association :

Adresse du siège :
rue de l'émaillerie, 38620 Montferrat

Directrice de l'association :
Sylvie Couturier-Voileau

07 87 17 29 21 – alsh.tourdulac@gmail.com

Facebook et Instagram :
Les Copains du Lac – Léxad'eau du lac

Acceptation

Le fait d'inscrire un enfant/jeune à l'ELFA DU LAC constitue une acceptation du présent règlement.

Lieu d'accueil et d'activités

Centre de loisirs à l'année : rue de l'émaillerie à Montferrat

Centre de loisirs l'été : dans les écoles de Bilieu ou des Villages du Lac de Paladru

Accueil jeunes : dans trois « spots » sur Montferrat, Bilieu et/ou Le Pin-VLP

D'autres espaces communaux (en intérieur et extérieur) peuvent être utilisés selon les activités.

Des sorties à l'extérieur, avec transport par nos soins ou par un prestataire, peuvent être organisées.

Ouverture de l'Accueil Collectif de Mineurs

Centre de loisirs Les Copains du lac :

Accueil les mercredis et vacances scolaires, exceptés les jours fériés, la semaine du 15 août et la semaine entre Noël et le jour de l'An, sauf fermeture exceptionnelle.

Accueil jeunes Léxad'eau du lac :

Accueil les mardis et vendredis et samedis et vacances scolaires, exceptés les jours fériés, le mois d'août et la semaine entre Noël et le jour de l'An, sauf fermeture exceptionnelle.

Admission

Tous les enfants de 3 à 11 ans sont accueillis au sein de l'ALSH, dans la limite des places disponibles, et ceux de 12 à 17 ans sont accueillis à l'accueil jeunes. Une priorité est donnée aux habitants du tour du lac.

L'association peut proposer un accueil adapté à un enfant porteur de handicap.

Fonctionnement & activités

Les copains du lac :

Mercredis : à la journée ou à la 1/2 journée

> Journée : 7h30 - 18h.

Accueil des familles de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h.

> Matin avec repas : 7h30 - 13h15 à 14h

> Après-midi sans repas : 13h15 à 14h - 18h

Vacances scolaires : à la journée

> Journée : 8h - 18h

Accueil des familles de 8h à 9h et de 17h à 18h.

Sur demande écrite, l'arrivée peut être permise après et la sortie peut être autorisée avant.

Léxad'eau du lac :

Mardis et vendredis : de 17h à 19h

Mercredis : de 13h à 18h, avec possibilité d'être récupéré au collège de Chirens.

Samedis : en fonction des sorties proposées ou des suggestions des ados ou des envies du groupe de jeunes





Déroulé de la journée et programmation

Un programme d'activités est établi par l'équipe, communiqué avant chaque période d'inscription. Il est réalisé en cohérence avec le projet pédagogique, dont les objectifs sont issus du projet éducatif. Ce programme est susceptible d'être modifié en cas de modifications météorologiques, de changement de prestataires, d'absence de personnel...

Inscriptions & Facturation

L'inscription à l'accueil de loisirs se passe en 2 phases :

Phase 1 : contacter la directrice de l'accueil de loisirs pour constituer un dossier OU le mettre à jour.

Phase 2 : réaliser et gérer ses inscriptions via un portail famille grâce aux identifiants obtenus lors de la constitution du dossier.

Ouverture des inscriptions :

Environ 1 mois avant la période d'accueil.

L'inscription est validée lorsque le dossier est à jour : fiches de renseignements et sanitaire complétées et signées (de l'année en cours), document Caf et assurances à jour, et informations complémentaires ajoutées sur le portail familles.

Deux jours minima d'inscription par semaine sont demandés.

Absences ou annulations :

Une demande d'annulation peut être faite, directement sur le portail famille, si les délais suivants sont respectés :

- Vendredi midi précédent pour les mercredis
- 7 jours avant pour les petites vacances
- 3 semaines avant pour les grandes vacances et pour les séjours

En dehors de ces délais, toute absence ou annulation sera facturée.

Sur justificatif médical, seul les repas non annulables (72h avant) seront facturés.

Toute annulation est confirmée par un mail. En cas de non réception de mail, c'est que la demande d'annulation n'a pas été effectuée, vous restez responsables de vos journées réservées et qui apparaissent sur votre portail familles.

Priorisation :

Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée. Les habitants venant d'autres communes que Bilieu, Montferrat et Villages du Lac de Paladru ne peuvent faire une demande d'inscription qu'une semaine avant le début des petites vacances, et un mois avant les vacances d'été.

Règlement et facturation :

Avant si vous le souhaitez, avec paiement en plusieurs fois possibles, ou après le début de l'accueil lors de la facturation de fin de mois.





Formalités générales

L'accueil de vos enfants est placé sous la responsabilité de la directrice et de son équipe pédagogique, dès leur arrivée.

Les conditions d'accueil sont soumises à la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs.

Restauration :

Le coût facturé comprend le repas du midi ainsi que le goûter.

Les repas sont livrés par un traiteur. La mise en chauffe et le service sont assurés par l'équipe d'animation.

Responsabilité

Une autorisation ou engagement parental sera nécessaire pour :

. Le départ temporaire ou anticipé de l'ACM pour toutes raisons acceptées par la direction

. Le départ définitif de l'ACM seul ou accompagné par une tierce personne.

Santé

Pour tous les enfants fréquentant la structure sans la présence de leurs représentants légaux :

- Tous les éléments nécessaires au bien-être et la santé de votre enfant ou de votre jeune doivent nous être communiqués sur les fiches de renseignements et sanitaire, strictement confidentielles.
- Pour tout traitement médical, nous fournir les médicaments marqués au nom de l'enfant, dans leur emballage d'origine et avec la notice, SANS OUBLIER L'ORDONNANCE correspondante.
- Si l'état de santé de votre enfant ou de votre jeune durant l'accueil nécessite des soins, nous vous contacterons dans les plus brefs délais, et nous engagerons toutes les procédures immédiates pour son rétablissement. A l'issue des soins, nous vous remettrons un relevé des frais engagés par l'association qui devront nous être remboursés.
- Selon l'état de santé de votre enfant, la direction se réserve le droit de ne pas l'accepter, voire de le renvoyer.
- Si nécessaire, et à la demande des parents, nous pouvons mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé.

Assurance

L'association a souscrit une assurance responsabilité civile. Si la responsabilité de la structure est engagée, une déclaration d'accident peut être réalisée dans les 48h.

Néanmoins, il est obligatoire que tous les membres d'une famille, fréquentant une activité au sein de l'association, soient également assurés en responsabilité civile.

Règles de vie

L'équipe pédagogique, en concertation avec les enfants, définissent des règles de vie collective, que chacun s'engage à respecter.





Droit à l'image

L'association est susceptible d'utiliser des images de vos enfants ou vos jeunes en situation d'animation pour agrémenter ses supports de communication (Facebook, Instagram, le site internet et WhatsApp pour les séjours).

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant ou que votre jeune apparaisse sur l'un d'entre eux, prévenez-nous, nous le flouterons ou supprimerons l'image.

Affaires personnelles

Les affaires personnelles de chaque enfant ne sont pas sous la responsabilité de l'équipe, nous vous suggérons d'éviter les objets et vêtements de valeur.

Il est recommandé de fournir un sac à votre enfant ou votre jeune, avec gourde et casquette ou k-way (en fonction des conditions météorologiques), et de mettre un change dans le sac de votre jeune enfant de 3 à 5 ans, ainsi que le doudou et le nécessaire pour dormir.

Règlement Général sur la Protection des Données

Pour le bon fonctionnement de l'accueil, nous sommes dans l'obligation de collecter des informations vous concernant. L'acceptation de ce document vaut autorisation à traiter vos informations personnelles.

Si vous souhaitez visualiser, rectifier ou récupérer vos données, une procédure vous sera proposée.

L'association L'ELFA du lac s'engage à sécuriser l'ensemble des informations collectées et stockées.

Responsable : la directrice de l'association.

